

L'Association des archivistes suisses

Jacques de Font-Réaulx

Citer ce document / Cite this document :

Font-Réaulx Jacques de. L'Association des archivistes suisses. In: La Gazette des archives, n°84, 1974. pp. 38-40;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1974.2349>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1974_num_84_1_2349

Fichier pdf généré le 12/05/2018

joindre Mlle Véronique Blum, conservateur en chef de la Bibliothèque internationale de documentation contemporaine à Nanterre ¹

Nos confrères des départements ont sans doute lu les communiqués figurant dans le *Figaro* du 1^{er} décembre et dans le *Monde* du 7, qui nous ont valu plusieurs lettres et coups de téléphone ; ils pourront prendre connaissance de l'article lors de sa parution dans l'une ou l'autre des quatre revues auxquelles il a été adressé ². Le dépouillement des thèses a été pris en charge par la Fondation des sciences politiques, tandis que les conservateurs des Archives privées se rendaient au Sénat, à la Chambre des députés, à la bibliothèque de l'Institut et à l'École normale supérieure, où les responsables leur réservèrent le meilleur accueil et se montrèrent prêts à les aider dans le domaine de la prospection.

Deux réflexions émises le 6 novembre en commission intéressent plus spécialement les directeurs des services d'archives départementales. M. Delafosse a attiré l'attention sur la nécessité d'une prise de conscience générale de la valeur des papiers privés contemporains, citant l'exemple d'une famille qui lui avait confié ses archives anciennes à l'exclusion des documents les plus intéressants relatifs à l'un de ses membres, figure importante du monde politique du xx^e siècle. Il faut donc éclairer les propriétaires d'archives. Quant à M. Thuillier, il a insisté sur l'utilité de faire mieux connaître en province la procédure du contrat de dépôt, trop souvent ignorée.

La tâche est immense. Sur le plan parisien, les Archives nationales sont mieux armées que par le passé grâce aux liens noués avec l'Université et la Fondation des sciences politiques, mais en province rien ne peut être réalisé sans l'appui de nos confrères des départements.

Chantal BONAZZI,
Secrétaire de la commission.

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES SUISSES

Depuis quarante ans environ, les archivistes romands de la Confédération helvétique fréquentent assez régulièrement nos réunions régionales de la région du Sud-Est, et même en 1957, sur l'invitation de M. Gustave Vaucher, alors archiviste d'État, cette réunion s'est tenue à Genève. L'ordre du jour était sans doute essentiellement français, mais nos collègues suisses avaient organisé la réception, facilitée par le Conseil d'État de Genève, et la journée du lendemain avait vu l'excursion traditionnelle. Un compte rendu de cette réunion figure au reste dans la *Gazette des Archives* n° 23, de janvier 1958 (p. 61-68).

C'est par contre pour la première fois que des représentants des archivistes du sud-est français ont été invités, en septembre 1973, à une réunion d'archivistes suisses tenue à Genève, sur l'initiative de notre collègue M. Walter Zurbuchen, archiviste d'État de Genève. Y avaient répondu M. et Mme Hayez, du Vaucluse, M. de Font-Réaulx, M. Mariotte et M. Perret. Tous furent naturellement fort bien accueillis et même choyés. Il a paru intéressant de profiter de cette rencontre pour donner un précis de l'Association des archivistes helvétiques vue par un étranger.

La réunion s'ouvrait de Genève à 14 h 30 dans la salle de travail des Archives de l'État, en présence d'une soixantaine de participants : l'élément féminin y est rare, conséquence

1. L'arrêté de nomination a été signé le 30 novembre.

2. *Revue historique*, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, *Revue française de science politique*, *Revue administrative*.

de la composition du personnel. Est-ce l'influence du tempérament helvétique, de la diversité du personnel, de l'absence de toute participation familiale aux repas et visites ? L'atmosphère me parut plus réservée et moins chaude qu'aux assemblées françaises.

Le choix de Genève comme lieu de rencontre de l'année 1973 était né du désir de faire connaître les nouveaux locaux des archives de ce canton. Jusque-là, elles étaient conservées dans l'Hôtel de Ville, siège des autorités cantonales. Maintenant elles sont tout à côté dans l'ancien Arsenal, qui fut longtemps halle aux grains, et dont l'extérieur a été conservé, c'est-à-dire, sur la rue, un vaste espace couvert. Les archives sont à l'étage. Un large couloir propre aux expositions, — et justement il y en avait une —, mène aux bureaux du personnel, à une salle de conférences et de cours de paléographie, à la salle de travail et de consultation donnant sur des épis contenant une partie de la bibliothèque bien fournie, dont le complément se trouve à l'étage supérieur, qui renferme aussi les documents les plus consultés, comme les registres du Conseil, les « portefeuilles historiques » constitués par des prélèvements sur les diverses séries, mais dotés d'inventaires pièce par pièce, l'état civil, etc. Évidemment la grosse masse se trouve dans des annexes. Le total du rayonnage occupé ne se monte qu'à environ 5000 m.l., soit un très petit département français. On ne s'en étonnera pas, si l'on songe qu'avant l'annexion temporaire par la France, la République n'avait que douze communes outre Genève même, et qu'avec les agrandissements de 1815 et de 1816 elle n'en possède pas cinquante. Deux fonds clos et restés intacts, celui de l'évêché de Genève (ce dernier amputé des comptes qui sont à Turin et des registres d'institutions qui sont à Annecy) et celui de la Préfecture du Léman, sont des témoins précieux pour l'histoire des institutions de notre pays ¹.

Créée en 1927, l'Association a eu ses statuts révisés en 1941, pour y permettre l'accès de ce que nous appellerions les cadres supérieurs du personnel technique après présentation régulière ; il ne semble pas qu'ils soient nombreux à y être incorporés. Outre des membres collectifs comme des cantons et quelques villes, elle compte actuellement 103 membres, suivant les statuts « fonctionnaires et employés des archives d'État, des villes et des établissements religieux de Suisse », ² sans qu'il y soit fait mention des archives des entreprises et des grandes affaires économiques. Comme les statuts ajoutent « les personnes physiques et les personnes morales qui désirent soutenir les efforts de l'Association », on peut y voir des sympathisants et notamment des anciens archivistes ayant passé dans d'autres services et surtout dans l'Université. Le Tessin étant de langue italienne, l'association pourrait être trilingue, mais, comme le représentant de ce canton ne vient jamais, en fait elle est bilingue. Chacun parle dans sa langue.

Les Archives et l'Association se font connaître de deux façons. D'une part, il se publie tous les cinq ans environ un bilan des Archives dans la *Revue suisse d'histoire* ; d'autre part l'Association, surtout à l'usage de ses membres, édite des *Nouvelles (Mitteilungen)* sous forme ronéotypée, qui paraissent annuellement : ce bulletin donne des articles de fond, des notices et comptes rendus. Le numéro 24, année 1973, consacré à l'année 1972, que j'ai sous les yeux, est entièrement en langue germanique, du fait de ses auteurs. Les notices nécrologiques consacrées à trois archivistes témoignent de la variété du recrutement, puisque l'un d'eux n'entra qu'à 68 ans, après une carrière d'enseignant, aux services du canton de Schaffouse comme archiviste.

La réunion statutaire à laquelle nous assistâmes comprenait, comme toutes les réunions de ce genre, le rapport moral du président (en allemand) : bienvenue, rappel des

1. Pour les archives surtout médiévales suisses romandes, les informations prises n'ont pu que confirmer les notations de M. R. Bautier dans *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge* p. XLV (Archives de l'État de Genève), 611 et suiv. (seigneureries), 776-791 (évêchés et églises du diocèse), p. 1079-1093 (ville de Genève), 1336 (notaires), 1421-1422 (livres de marchands).

2. C'est ainsi qu'une religieuse de l'ordre suisse de Sainte-Croix se trouvait parmi les congressistes.

événements tristes et heureux, etc. ; puis le rapport financier. Une discussion s'instaura sur une révision éventuelle des statuts, dans laquelle les invités n'eurent rien à dire, si ce n'est que cette réunion leur parut assez calme alors que les Suisses la jugèrent agitée ; les Romands seuls intervinrent ; les Alémaniques, beaucoup plus nombreux, ne dirent rien, mais votèrent. Vint ensuite la conférence très explicite de Mlle Catherine Santschi, archiviste d'État adjointe, sur la formation des Archives de Genève au XVIII^e siècle. C'étaient des archives secrètes : ceux qui désiraient y accéder pour des recherches historiques étaient rares, employaient des moyens détournés et étaient blâmés par le Conseil. Vint ensuite la réception par les autorités cantonales dans la salle dite de l'Alabama, célèbre parce qu'en 1872 y fut arbitré le différend entre la Grande-Bretagne et les États-Unis au sujet du bateau pirate portant ce nom, et plus encore parce que, huit ans auparavant, y avait été signée la première Convention de Genève sur la protection des blessés et des prisonniers de guerre. Dans le voisinage, et notamment dans la Tour Baudet, furent conservées les archives jusqu'à leur nouvelle installation.

La structure même des archives suisses, à base cantonale, rend impossible tout ce qui prend bien du temps dans la plupart de nos groupements. Le personnel dépend entièrement des cantons ou des villes ; à quoi correspondraient des vœux, puisqu'il n'existe aucun organisme même pour les recevoir ? Chaque canton est souverain et susceptible, pour ce qui concerne ses prérogatives.

La partie « instructive » de ces journées se compléta le soir par une conférence de M. Charles Bonnet sur *L'archéologie médiévale en territoire genevois*, et le lendemain par une excursion à Cologny, où l'on visita les riches collections de la Bibliothèque Bodmer présentées par son directeur M. Hans Braun, et à Coppet, où le château, qui appartient à Necker et à Mme de Stael, abrite un intéressant musée des « Suisses au service étranger », le tout abondamment commenté et expliqué de façon très vivante et instructive par le conservateur du château, M. Jean-René Bory.

Ces réunions statutaires d'archivistes sont complétées par des réunions techniques, suscitées par l'actuel président, et dont les *Nouvelles* précitées donnent le compte-rendu. Avec les différences fondamentales dues à la constitution des Archives suisses, cela s'apparenterait aux Congrès de la Direction des Archives de France. Les *Nouvelles* permettent d'en juger. Deux se tinrent en 1972. La première eut lieu à Saint-Gall le 9 mars sur la stabilité des documents conservés dans les archives. On traita certes des pièces produites ou pouvant être produites par les archives elles-mêmes, mais le compte-rendu ne mentionne aucune tentative pour contrôler la qualité des papiers versés par les administrations. Comme « le froid conserve » et qu'à certaines saisons le climat suisse est froid, on ne sera pas surpris de ne rien trouver sur le conditionnement des locaux. Pour traiter ce sujet, l'Association avait fait appel à des techniciens. La seconde réunion se tint à Zurich le 6 novembre, où des projets sont en cours pour la construction de bâtiments d'archives et pour le canton et pour la ville. Ce n'est pas inédit, mais ce qui est plus rare, c'est que l'assemblée elle-même discuta sur les orientations et les grandes lignes des projets. L'un d'eux consistait à enterrer le dépôt pour meilleure sécurité. Ainsi des pays neutres comme la Suisse ou la Suède, se soucient de précautions matérielles pour la survie tandis que d'autres, comme la France si éprouvée pourtant par les guerres ou les troubles, ne songent qu'à des bâtiments voyants et très vulnérables³.

Jacques de FONT-RÉAULX.
conservateur en chef honoraire.

3. Les meilleurs éléments de cette note viennent des renseignements et documents fournis par Mlle Catherine Santschi, archiviste d'État adjoint de Genève.